

AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE GAP ET DE LA REGION

Siège social : Maison du Poilu, 6 Square Aristide Briand 05000 GAP

Site internet : <http://ammgap.wix.com/medaille-mili-gap>

Courrier et Président : **Mr DANY Guy Le Florian Bât. A,**

26 Avenue Jean Jaurès 05000 GAP

☎ : 04.92.53.37.61 📠 : 06.15.18.75.31.

✉ : amimedmiligap05000@orange.fr

---- 00ooo00 ----

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE Du 21 mai 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amicale des Médaillés Militaires de GAP et de la Région s'est réunie le samedi 21 mai 2022 à la Maison du Poilu au 6 square Aristide Briand à 05000 GAP.

La feuille de présence est émarginée par les membres présents. Aucun quorum n'étant prévu dans nos statuts, l'Assemblée peut délibérer valablement. Néanmoins 39 adhérents sont présents ou représentés sur 95 votants autorisés ce qui correspond à 41 % des votants.

Le président Guy DANY déclare ouverte à 09 heures 30, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amicale des Médaillés Militaire de Gap et de la Région.

Le Président remercie les Présidents des Amicales de Médaillés Militaires de Forcalquier et de Manosque et tient à excuser le président de la Fédération Bernard SAUZEAU-BERTIN, le président de l'Amicale du Pays d'Apt et Mr Pierre PHILIP adjoint au Maire chargé des relations avec les associations patriotiques et l'armée.

Le Président Guy DANY souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Le Président de séance désigne Jean-Pierre BIGLIA comme secrétaire de séance qui est approuvé à l'unanimité

L'Amicale a eu à déplorer plusieurs décès depuis la dernière assemblée générale en 2021, le vice Président Jean BRIAM et deux membres Eric CARLIER et Jeannot MESCLE. Le Président tient à remercier de la part de l'Amicale et des familles, toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques ou transmis leurs condoléances.

Nous n'oublions pas les les membres de la FNAMM décédés au cours de l'année écoulée ainsi que les militaires décédés en mission à l'extérieur et les personnels des forces de sécurité décédés dans l'exercice de leur mission.

Une minute de silence est observée.

Nous apportons notre soutien à toutes nos forces de sécurité qui oeuvrent pour notre protection sur notre sol mais également sur les théâtres d'opérations extérieures. Nous soutiendrons plus particulier pour les militaires du 4° RC actuellement en Roumanie et les gendarmes des Hautes Alpes, GD, GM, PGHM et Détachement Aérien. Un prompt rétablissement à tous nos blessés.

Nous aurons également une pensée pour tous nos malades hospitalisés ou handicapés par la maladie et pour tous nos adhérents qui n'ont pas pu se déplacer en raison de leur âge. Le Président profite de ce moment pour remercier tous les adhérents qui ont participé aux différentes cérémonies.

Le président rappelle l'ordre du jour :

Lecture du rapport moral par le Président

Approbation du rapport moral à l'unanimité.

Lecture du rapport d'activités

Approbation du rapport d'activités à l'unanimité.

Lecture du rapport financier

Une précision est donnée par le Président concernant la modification du contrat à la Banque Postale. Un courrier a été établi auprès du centre financier pour modifier le compte comme pour la FNAMM. En effet, la FNAMM a un contrat ADISPO ASSO qui a permis de réduire d'une quarantaine d'euros le coût annuel de la tenue de compte avec un suivi 24 / 24 par internet. Il faut savoir que la résiliation du compte à la banque postale s'élève à 90 euros.

Approbation du rapport financier à l'unanimité.

Compte rendu du vérificateur aux comptes
Approbation du rapport financier à l'unanimité.

Le montant de la cotisation pour l'année 2023 est maintenu à 15 euros. Exemption pour les centenaires et pour les membres d'honneur. Voté pour à l'unanimité

Election des membres du Conseil d'Administration.

Le tiers sortant en 2022 est :

- Guy DANY
- Aimée BONNARDEL
- Daniel DERAMBURE
- Marie Annie DANY

Malgré l'absence de réponse de Mme BONNARDEL, l'assemblée considère qu'elle est volontaire pour sa réélection. Les autres membres sortants ont fait connaître leur désir de se représenter. Le poste d'administrateur de Jean BRIAM est ouvert suite à son décès. Le mandat de son remplaçant élu cette année sera effectif jusqu'en 2023 date de la fin du mandat de Jean BRIAM.

Volontaire pour occuper un poste d'administrateur :

- Jean Paul MARCOS

Aucun autre candidat ne s'est fait connaître par courrier auprès du Président.

Mme GAMBA Josiane lui a fait connaître son intention de démissionner pour cause de santé de son poste au conseil d'administration. L'assemblée prend acte de sa démission. Mme SPEDIACCI épouse ROCHAS Maryse se présente au conseil d'administration.

Guy DANY, Daniel DERAMBURE, Jean Paul MARCOS, Mmes Marie Annie DANY et Maryse SPEDIACCI épouse ROCHAS sont élus ou réélus à l'unanimité.

Madame Aimée BONNARDEL n'est pas réélue par 31 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour.

Nomination du vérificateur aux comptes:

Conformément aux statuts, le vérificateur aux comptes est élu pour un an et il ne peut pas être membre du conseil d'administration.

Jean-Paul MARCOS actuel vérificateur au comptes et élu membre du conseil d'administration ne peut plus poursuivre sa mission de vérificateur. Un volontaire s'est fait connaître pour occuper cette fonction en la personne de Daniel BERARD.

Aucun autre volontaire ne s'est fait connaître.

Daniel BERARD est élu à l'unanimité pour un an.

Sont membres du Conseil d'Administration :

Mesdames DANY Marie Annie et ROCHAS, Maryse

Messieurs DANY Guy, MARCOS Jean Paul, BIGLIA Jean Pierre, LIRHANTZ René, PUSSOT Thierry, MICHEL Joël, ZANATTA Robert, DERAMBURE Daniel, ROLLAND Gilbert et DUBOIS Dominique.

Le conseil d'administration se retire pour une réunion à 10 heures 45.

Retour du conseil d'administration à 11 heures et présentation des membres du bureau de l'Amicale avec leur fonction. (Voir CR du conseil d'administration)

Poursuite de l'Assemblée Générale ordinaire.

Don de la médaille aux nouveaux titulaires adhérant à l'amicale dans l'année de leur concession. Lors d'une réunion d'un conseil d'administration précédent, il avait été décidé d'octroyer la médaille aux nouveaux promus qui adhèrent à l'amicale. Après avis de certains membres de l'actuel conseil d'administration, il a été décidé de demander l'avis de l'assemblée. L'assemblée se prononce pour l'octroi de la médaille aux nouveaux adhérents ayant eu la médaille militaire décernée dans l'année. (Décret de l'année et adhésion dans la même année).

Don de la médaille par 22 voix pour, 13 voix contre et 4 abstentions.

Manifestation 2022 :

Repas Champêtre :

Malheureusement, le vice président Jean BRIAM qui nous cuisinait les bons petits plats n'est plus des nôtres. Il a été trouvé 2 traiteurs qui seraient intéressants, un à LA BATIE NEUVE et l'autre à GAP. Le prix du repas sera un peu plus important. Ils fournissent la vaisselle, les couverts et les verres du repas et de l'apéritif. Nous n'aurons que l'apéritif, le fromage, le dessert, le café et les vins à gérer.

Deux lieux possibles, la salle des fêtes de LA FREISSINOISE à 185 euros de location et la Maison de Quartier à CHARANCE à 130 euros de location avec possibilité d'un tarif préférentiel.

Nous sommes tenus par la disponibilité du traiteur et de la salle. Le traiteur de GAP et la salle de CHARANCE sont disponibles le 27 août, date qui est retenue pour le repas.

Après avis et discussions, il est décidé et voté à 37 voix pour, 2 contre et aucune abstention de prendre en location la Maison de Quartier de CHARANCE et le traiteur de GAP.

Thé dansant :

Le président pense qu'il est encore trop tôt pour organiser une telle festivité. Nous attendrons l'année prochaine. Il pense toujours garder la salle des fêtes d'EMBRUN et pour l'orchestre, il demandera à l'orchestre Cyril et Virginie qui avait été programmé en 2020.

Voyage :

Pas de voyage prévu cette année. A voir pour l'année prochaine, les idées sont les bienvenues.

Cadeau de Fin d'année.

Il est décidé à l'unanimité de poursuivre la remise de cadeaux de fin d'année aux veuves de l'Amicale à jour de cotisation.

Congrès de la FNAMM :

Le congrès de la fédération se déroulera à SAINT LÔ les samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022, avec une réunion du conseil d'administration le samedi après-midi et l'assemblée générale le dimanche matin, suivie d'un repas en commun. Toutes les dépenses sont à la charge de chacun (transport, restauration et hôtel). Vous recevrez en temps utiles les renseignements concernant ce congrès et si vous souhaitez y participer, il faudra en informer le Président pour les réservations du repas de fin de congrès et de votre présence.

En principe, le congrès pour 2023 devrait se dérouler dans le VAR à LA LONDE DES MAURES, les samedi 22 et dimanche 23 septembre 2023.

Rappel de la devise des Médaillés Militaires : "VALEUR ET DISCIPLINE"

Aucune autre question soulevée.

Lecture de différents courriers intéressant la vie de l'amicale

Remise de diplômes d'honneur de l'amicale (Messieurs MAGRI, MAUREL et VIGNATON).

L'ordre du jour étant épuisé, L'assemblée Générale est levée à 11 heures 30.

Le secrétaire
Jean-Pierre BIGLIA



Le Président
Guy DANY

